



Effet du changement de la structure des pondérations sur l'indice des prix à la consommation

Mohammed El Maliki, chef de la Division des indices statistiques, HCP

Résumé

L'inflation est mesurée par le biais de l'indice des prix à la consommation. Cet indice mesure les variations d'un mois à l'autre des prix d'un panier représentatif de biens et de services achetés par les consommateurs. Les composantes de ce panier sont pondérées en fonction des habitudes de dépenses des ménages pour différentes catégories de biens et de services, afin que chacune prenne sa part appropriée. Au début de l'année 2018, les pondérations utilisées pour calculer l'IPC sont mises à jour en utilisant les dernières informations disponibles sur les dépenses des ménages pour s'assurer que l'indice reste représentatif des dernières tendances de consommation.

Cette note porte sur les mises à jour des coefficients de pondération de l'indice des prix à la consommation et de leurs impacts sur la mesure de l'inflation. Dans ce sens, cet effet de changement de pondération reste relativement faible, 0,1 % en moyenne mensuellement. Il convient de noter que les indices des prix à la consommation calculés selon l'ancienne structure servent uniquement pour les besoins de comparaison. Les indices de l'IPC publiés par le HCP selon la nouvelle structure sont les indices officiels, et ils sont conformes aux recommandations internationales.

Indice des prix à la consommation et changement de l'année de base

L'Indice des prix à la consommation (IPC) est l'un des plus importants indicateurs économiques utilisé pour éclairer les politiques monétaires et économiques du pays. Il sert aussi à indexer les contrats et les différentes prestations sociales et pour réajuster les salaires.

L'indice actuel des prix à la consommation, base 2006, publié par décret n° 2.09.529, au B.O. n° 5790 du 26 novembre 2009, tient compte des résultats de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM) de 2014. Il constitue la quatrième génération d'indices au Maroc dans ce domaine. L'indice est mis à jour en permanence par les méthodes statistiques convenables, notamment la formule de Laspeyres en chaîne et les techniques d'imputation des prix, pour tenir compte des évolutions des habitudes de consommation des ménages et des changements opérés au fil des années dans l'univers des biens et services.

L'IPC est un indice mensuel chaîné annuellement, calculé en référence à une année de base. Cette année de base était précédemment 2006. Suite à la réalisation de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages en 2014, l'année de base intermédiaire de l'IPC a changé pour devenir 2017.

Le changement de base intermédiaire 2017 a été ainsi l'opportunité d'actualiser les structures de pondération de l'indice.

Les pondérations de l'IPC sont entièrement mises à jour

L'indice des prix à la consommation retrace l'évolution moyenne des prix des produits. Cet indice est calculé en utilisant les structures de consommation de la population de référence. Cette structure s'appuie sur les données de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages de 2014. A partir de la diffusion

Les Brefs du Plan

du 22 mars 2018, les pondérations du panier utilisées pour l'agrégation de l'IPC se rapportent aux habitudes de consommation établies à partir de l'Enquête de 2014.

Analyse des pondérations du panier

Il est à noter que lors du calcul de l'IPC, deux points essentiels sont pris en considération :

- La résolution de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) de 2003 qui propose une actualisation plus fréquente des pondérations de l'indice des prix à la consommation en fonction du degré du changement des habitudes de consommation. En effet, les économies qui connaissent des mutations profondes devraient actualiser leurs pondérations le plus souvent, de préférence annuellement. Cependant, la décision de révision dépend de la disponibilité de données récentes sur la consommation et les dépenses des ménages.
- Au moment de l'évaluation des pondérations du panier de l'indice des prix à la consommation, il est important de noter que les changements survenus dans les proportions des dépenses ne signifient pas nécessairement une baisse ou une hausse ou encore une stagnation des dépenses mais plutôt une croissance inférieure ou supérieure au taux de croissance des dépenses globales.

Le tableau suivant compare les coefficients de pondération par division et leur différence entre 2007

et 2014. Les divisions ayant marqué des différences significatives sont les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées (-2,0 %) et les divisions de la santé (+2,2 %), de l'enseignement (+2,4 %), des biens et services divers (+1,6 %), des transports (-1,4 %) et des restaurants et hôtels (-1,5 %).

Ainsi les Marocains ont-ils consacré en 2014 une part moins importante de leurs dépenses globales aux produits alimentaires comparativement à 2007. En effet, la pondération de cette composante principale de l'indice des prix à la consommation a diminué pour passer de 41,5 % à 38,8 %. Soit un écart de 2,7 %. Ce recul est principalement attribuable à la baisse, entre 2007 et 2014, des proportions des dépenses de viande de 1,3 %, de légumes de 0,8 % et de pain et céréales de 0,6 %.

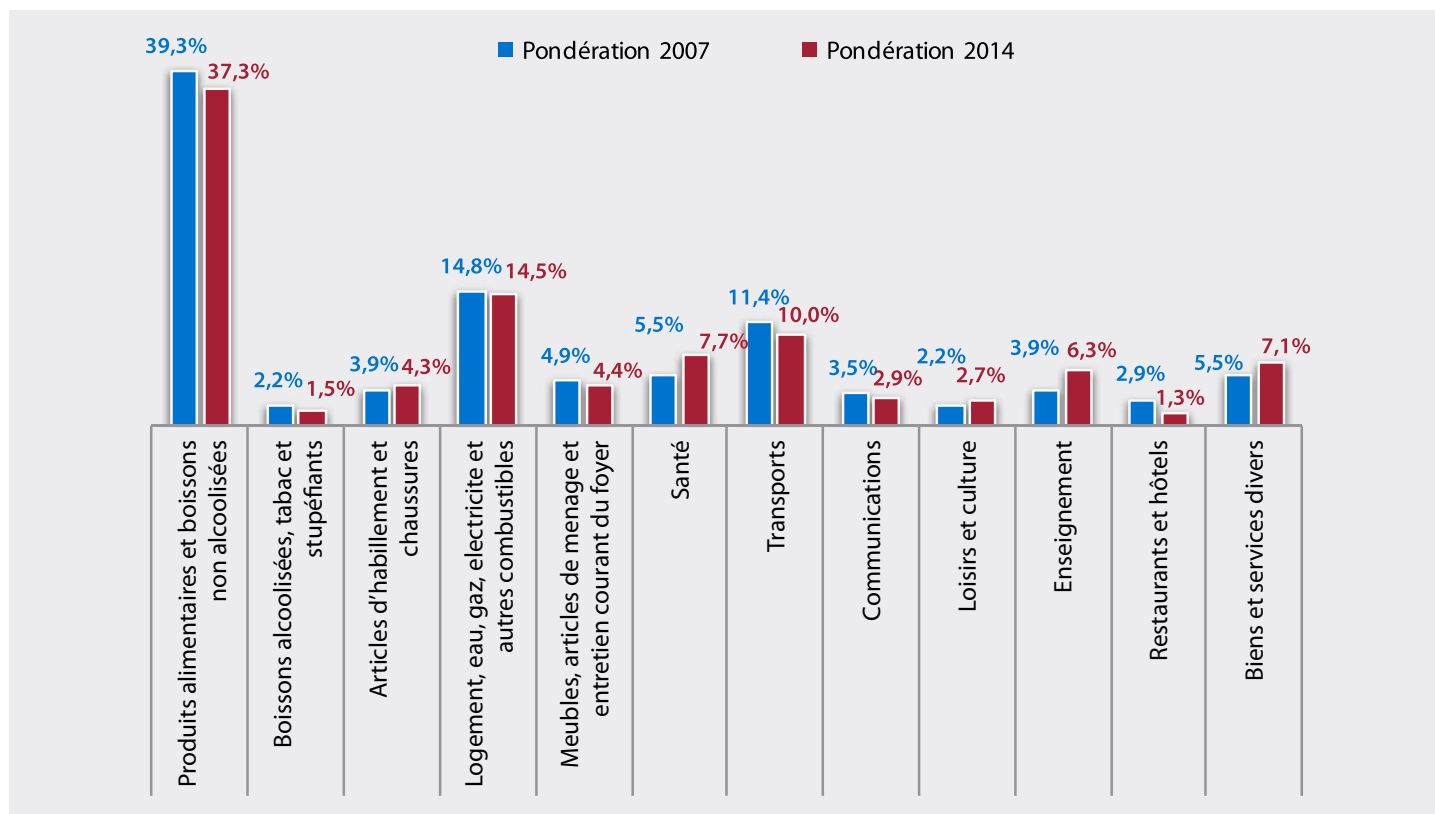
La proportion des dépenses d'enseignement a connu une croissance dans le panier de l'IPC entre 2007 et 2014, passant de 3,9 % à 6,3 %. De même, les dépenses de santé ont atteint 7,7 % contre 5,5 %. Ce changement est attribuable partiellement à la hausse des prix de la santé et de l'enseignement entre 2007 et 2014. En effet, l'évolution globale des prix de la santé et de l'enseignement a été respectivement de 4,5 % et 35,6 %, soit une moyenne de 0,6 % et de 3,9 %. Par contre, les prix des communications ont baissé de 40,5 %, soit une évolution moyenne de 6,3 %. Ce qui a contribué largement à la baisse du coefficient de cette catégorie, qui est passé de 3,5 % en 2007 à seulement 2,9 % en 2014.

COICOP	Divison	Pondération 2007	Pondération 2014	Ecart absolu
AL	Produits alimentaires	41,456	38,788	-2,7
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	39,288	37,289	-2,0
02	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	2,168	1,499	-0,7
NAL	Produits non alimentaires	58,544	61,212	2,7
03	Articles d'habillement et chaussures	3,941	4,308	0,4
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	14,822	14,549	-0,3
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	4,877	4,360	-0,5
06	Santé	5,524	7,689	2,2
07	Transports	11,365	9,983	-1,4
08	Communications	3,527	2,938	-0,6
09	Loisirs et culture	2,198	2,720	0,5
10	Enseignement	3,895	6,253	2,4
11	Restaurants et hôtels	2,885	1,343	-1,5
12	Biens et services divers	5,510	7,069	1,6
	Ensemble	100,000	100,000	0,0

Source : calcul HCP.

Les Brefs du Plan

Evolution des structures de pondération entre 2007 et 2014



Impact du changement de la structure des pondérations sur le taux d'inflation

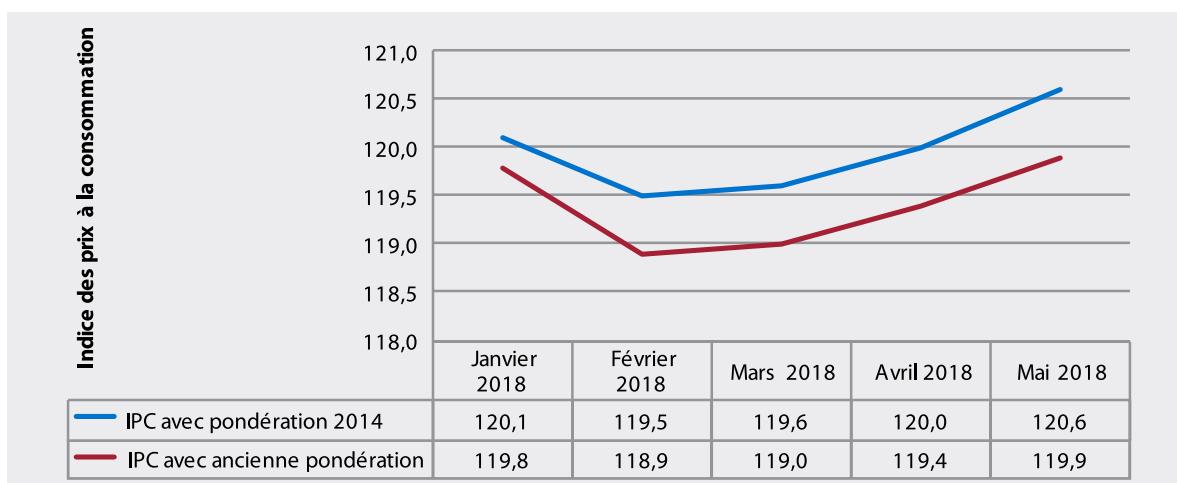
Selon le tableau suivant, le changement de la structure des pondérations a un effet relativement faible de 0,1 % en moyenne, allant d'un effet nul au mois de mars et avril 2018 à +0,3 % au mois de février 2018. En effet, l'indice du mois de mai aurait augmenté de 0,4 % avec l'ancienne structure au lieu de 0,5 % publié le 22 juin 2018.

Evolution de l'IPC selon les structures de 2007 et 2014 en glissement mensuel

Mois/Année	IPC avec structure 2007	IPC avec structure 2014	Effet
Janvier 2018	0,1	0,3	0,2
Février 2018	-0,8	-0,5	0,3
Mars 2018	0,1	0,1	0,0
Avril 2018	0,3	0,3	0,0
Mai 2018	0,4	0,5	0,1

Source : calcul HCP.

Evolution mensuelle de l'IPC selon les structures de pondération



La cinquième réforme de l'indice des prix à la consommation (base 100 : 2017) est en cours de réalisation

La cinquième réforme de cet indice, base 2017, est déjà entamée, pour intégrer les résultats de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages de 2013-2014 et du RGPH 2014. L'actualisation du panier et

des pondérations, la collecte des prix de base, celle des prix courants, l'élargissement du champ géographique dans le cadre de la régionalisation et le test de cohérence et de consistance que le nouvel indice requiert exigent du temps. La publication du nouvel indice des prix à la consommation base 2017 est prévue au cours de l'année 2019, après l'adoption et la publication d'un nouveau décret dans le *Bulletin officiel*.